

Divorcé sans avocat est-ce possible ?

Par 21031962, le 19/06/2011 à 20:49

Bonjour,

peux t on divorcer par le biais de son notaire pour un divorce en consentement mutuel, ns ne souhaitons pas avoir recours à un avocat puisque ns sommes d accord sur la procèdure, ns n avons pas d enfant en commun

j ai lu sur internet que le notaire pouvait procéder à la réalisation de la convention pour le divorce

merci de me confirmer si cela est possible

Par mimi493, le 19/06/2011 à 21:04

non, ce n'est pas possible, l'avocat (commun dans votre cas) est obligatoire